

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin  
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2025-06  
portant sur l'approbation du devis de Decho Centre pour  
l'acquisition de vaisselle diverse pour la cantine du  
groupe scolaire Fernand Gory**

**Madame le Maire d'Auzances,**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en  
séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des  
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la  
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des  
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,  
lorsque les crédits sont inscrits au budget,  
Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de vaisselle diverse  
pour la cantine du groupe scolaire Fernand Gory,  
Vu le devis de Decho Centre qui s'élève à 107, 29 € HT,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** le devis de Decho Centre – 92 Quai de la Libération – 03100  
MONTLUÇON est accepté pour un montant de 107, 29 € HT – 128, 75 €  
TTC, pour l'acquisition de vaisselle pour la cantine des écoles  
d'Auzances.

Auzances, le 18 Février 2025

Le Maire,

**Françoise SIMON**

